

PSY & ASD

SGPP
SSPP
SSPP

RAPPORT ANNUEL
2016



Table des matières

Editorial – rapport du président.....	4
Comité de la SSPP 2015.....	5
Informations des commissions et dossiers	6
Dossier structures et finances	6
Commission permanente de formation (CPF).....	6
Commission des examens (CE).....	6
Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP).....	7
Commission de formation continue (CFC).....	8
Commission psychothérapie	8
Commission des titres (CT).....	9
Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS).....	9
Formations approfondies	10
Commission permanente des tarifs (CPT).....	10
Commission permanente assurances (CPA).....	11
Commission psychothérapie déléguée (CPD).....	11
Commission permanente de qualité (CPQ).....	12
Commission permanente de communication (CPC) FMPP	12
Le Congrès annuel de la SSPP	13
Participants au congrès.....	14
Informations du Secrétariat général.....	15
Statistique des membres.....	17
Nouveaux membres 2016.....	17
Démissions au 31.12.2016.....	17
Bilan au 31.12.2016	18
Modifications des fonds de la SSPP 2016.....	19
Fonds commission Psychothérapie déléguée	19
Fonds comité national.....	19
Comptes annuels SSPP 2016.....	20
Précisions concernant les comptes annuels SSPP 2016.....	21
Comptes annuels FMPP 2016.....	22
Précisions concernant les comptes annuels FMPP 2016	23
Rapport de l'organe de révision.....	24
Le mot de la fin.....	25
Impressum	26

Glossaire

Abréviations	Signification
AD	Assemblée des délégués
ASMAP	Association suisse des médecins assistantes et assistants en psychiatrie
ASNP	Archives suisses de neurologie et psychiatrie
CEFP	Commission des établissements de formation postgraduée
CFC	Commission de formation continue
CPQ	Commission permanente de la qualité
EAE	Efficacité, adéquation, économicité
FAP	Examens de médecin spécialiste
FMH	Fédération des médecins suisses
FMPP	Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes
Groupe tarifaire OST	Groupe de tarif région de l'est de la Suisse
GT	Groupe de travail
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
LAMal	La loi fédérale sur l'assurance maladie
LPsy	Loi sur les professions de la psychologie
NAKO	Analyse des données des médecins
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
PLR	Parti libéral radical
PS	Parti socialiste suisse
Reconnaissance en catégorie C	Catégorie de reconnaissance d'un établissement de formation approfondie reconnue
SASIS	Filiale de santé suisse
SBAP	Association professionnelle suisse de psychologie appliquée
SSAM	Société suisse de médecine de l'addiction
SSMC	Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances
SSPPEA	Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
Tarmed	Tarif médical
Tarpsy	Système de tarification pour la psychiatrie hospitalière
UEMS	Union européenne des médecins spécialistes

Editorial – rapport du président

« Pardon, Docteur, parlez-vous français ? » Cette réplique surréaliste, qu'aucun d'entre nous n'aurait imaginé entendre il y a encore cinq ans, risque de devenir banale pour bon nombre de personnes souffrant de troubles psychiques. Nos intuitions concernant la courbe démographique des psychiatres psychothérapeutes ont trouvé leur confirmation dans l'étude confiée en 2016 par l'OFSP au bureau BASS. 62% d'entre nous ont plus de 50 ans et la relève se raréfie. Beaucoup de psychiatres partant à la retraite sont remplacés par des collègues formés dans les pays de l'Union Européenne, dont le diplôme de médecin spécialiste est considéré comme équivalent au nôtre. Même s'ils n'ont pas ou peu été formés en psychothérapie, les accords bilatéraux avec l'UE leur donnent le droit de s'intituler médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie. Le peu d'intérêt des étudiants en médecine pour la pratique de médecin de famille ou de psychiatre ne s'explique pas seulement par de plus faibles revenus que ceux obtenus par d'autres spécialités plus techniques.



Pierre Vallon, président SSPP

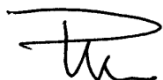
En écho à cette évolution, la Société médicale suisse de psychothérapie, qui défendait la double formation de psychiatre et de psychothérapeute depuis 1948, a mis fin à ses activités le 05.11.2016. La SSPP ne peut que regretter cette dissolution. L'apport considérable de la SMSP à notre spécialité et le grand engagement des collègues qui l'ont animée depuis des décennies méritent toute notre reconnaissance. C'est maintenant à la SSPP et à la FMPP de reprendre le flambeau, afin de continuer à défendre la psychothérapie médicale.

Notre intérêt pour la psychiatrie sociale s'est manifesté en 2016 par la participation des membres de la SSPP à l'étude conduite par Niklas Baer, chercheur bien connu dans le domaine de la santé mentale au travail et expert pour l'OCDE. Les premiers résultats, exposés au cours du Congrès de la SSPP à Bâle, ouvrent des perspectives intéressantes de contacts entre les psychiatres traitants et les employeurs, en vue du maintien ou de la réintégration de nos patients à leur poste de travail. Le rapport de notre étude sera publié par l'OFAS en 2017.

Notre participation active aux travaux de la FMH s'est poursuivie. Nous remercions Christine Romann et Monique Gauthey pour leur engagement durant huit ans au sein du Comité central et saluons l'élection de Jürg Unger-Köppel, qui se voit confier le département de la médecine et des tarifs hospitaliers. Son action sera d'autant plus nécessaire que les négociations du tarif hospitalier Tarpsy, qui s'inscrit dans la logique du système de tarif forfaitaire DRG, arrivent bientôt à leur terme.

Le rejet par la collectivité des membres de la structure tarifaire Tarvision a placé le corps médical suisse sous la menace d'un tarif d'Etat, instauré de manière unilatérale et sans recours possible par la Confédération. Les fédérations faitières de disciplines médicales se sont affrontées, allant jusqu'à la création d'une Union tarifaire séparée de la FMH. Sous la conduite de Urs Stoffel, le département tarifaire a réussi le tour de force de faire asseoir à la même table les représentants de la FMCH, de mfe, de la SMSF et de la FMPP. Alexander Zimmer et moi-même avons participé à un groupe de travail sur un nouveau concept de valeurs intrinsèques (Dignitäten). Le Tarco (pour tarif consensus) verra-t-il le jour en 2017 ?

L'engagement de la SSPP pour une spécialité en psychiatrie et psychothérapie de haute qualité passe aussi par une constante remise en question de son fonctionnement et de ses procédures. Avec le soutien compétent de notre secrétariat général, sous la conduite de Christoph Gitz et de Jacqueline Haymoz, nous allons continuer à nous préparer et à nous perfectionner, pour pouvoir affronter les turbulences qui nous attendent au cours des années à venir.



Pierre Vallon, président SSPP

Comité de la SSPP 2015

- Pierre Vallon, président
- Daniel Bielinski, vice-président, dossier structures et finances, représentant des institutions psychiatriques
- Alexander Zimmer, commission permanente des tarifs (CPT)
- Julius Kurmann, commission permanente de formation postgraduée et continue (CPF)
- Fulvia Rota, commission permanente des assurances (CPA)
- Kaspar Aebi, responsable communication



A la fin de l'année 2016, Christian Bernath a remis le flambeau de la présidence de la Commission permanente des tarifs à son successeur, Alexandre Zimmer, qui le remplace aussi au sein du Comité de la SSPP. Nous le remercions de tout cœur pour son énorme engagement en faveur des membres de la SSPP au cours de ses sept années d'activité. Christian Bernath reste président de la Commission psychothérapie déléguée et continue à ce titre à siéger au Comité de la FMPP.



Nous sommes heureux d'accueillir Alexander Zimmer, président de la Commission permanente des tarifs en tant que nouveau membre du Comité.

En qualité d'invités au sein du comité

- Simona Studineanu et Steffen Stoewer, représentants de l'ASMAP

Avec voix consultative au Comité:

- Philipp Straub, conseiller juridique

Informations des commissions et dossiers

Dossier structures et finances

Des finances saines et des structures modernes demeurent en 2016 aussi le fondement de notre société de discipline médicale !

Les délégués ont accepté comme demandé, les comptes 2015, le budget 2017 ainsi que la planification pluriannuelle 2016 – 2019.

Répondant à la grande confiance de nos délégués en ce qui concerne nos flux financiers et nos bases de planification, nous sommes tenus à continuer à présider aux destinées financières de notre société de discipline médicale avec engagement et grand soin. L'audit annuel de recertification de la SSPP, passé cette année encore avec succès grâce aux précieux conseils de l'auditrice, contribue certainement aussi à nous motiver. Les structures et les processus de notre société de discipline médicale sont d'un très bon niveau qualitatif ! En conséquence, les remerciements vont cette année encore à notre Secrétariat général, sans lequel de tels résultats seraient impossibles.

Daniel Bielinski, responsable du dossier structures et finances

Commission permanente de formation (CPF)

La CPF s'est attelée à deux thèmes importants cette année. D'une part, une nouvelle révision rédactionnelle du Programme de formation postgraduée visant à préparer l'accréditation 2018. Le chapitre 4 « Règlement d'examen » a en particulier été complètement retravaillé car certaines formulations encore imprécises ont pu engendrer des problèmes juridiques. D'autre part, nous avons intensivement réfléchi à l'opportunité de maintenir l'examen de spécialiste II dans sa forme actuelle ou de le remplacer par un autre type d'examen. La Commission des examens, la CPF et finalement le Comité de la SSPP se sont tous deux prononcés en faveur d'un maintien du règlement actuel.

Le 1er juillet 2016, notre quatrième et dernière formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie des dépendances a été introduit. Ceci représente un jalon supplémentaire pour notre travail en termes de formation postgraduée. La collaboration au sein de la CPF est très constructive et engagée. Dans le cadre d'une autoévaluation, les membres de la CPF ont examiné leur travail et se sont interrogés sur les modalités futures de la collaboration au sein de cette commission.

Julius Kurmann, président CPF

Ci-après, vous trouverez un résumé des activités des sous-commissions dans le domaine de la formation postgraduée et continue.

Commission des examens (CE)

Madame Montagne ayant quitté l'IML, Rabea Krings sera dorénavant la nouvelle responsable de la commission des examens.

La première partie de l'examen de spécialiste s'est cette fois tenue en trois langues. Elle s'est déroulée sans problèmes et a correspondu aux normes statistiques existantes : 176 participants, 151 réussites (85.8%). La seconde partie de l'examen de spécialiste s'est également déroulée dans le cadre habituel : 132 travaux remis et 115 examens réussis (87.1%).

A l'issue d'un séminaire, les modalités de la deuxième partie de l'examen de spécialiste ont activement été discutées. Il a été conclu de les conserver telles quelles à quelques modifications près : plus de seconde lecture ; participation obligatoire des experts à des séminaires d'examen ad hoc tous les trois ans, en allemand durant le Congrès de la SSPP, en français à Monthey et en italien au Tessin.

L'introduction à la rédaction du travail d'examen a également été à nouveau organisée et sera maintenue.

Les meilleurs travaux d'examen ont été primés comme suit :

- 1^{er} prix: Waltraud Frassl-Kew
 2^e prix: Anna Linda Caroline Hoederath
 3^e prix: Pascal Daniel Sartoretti

Beat Nick, président de la commission des examens

Les lauréats FAP II 2016



de gauche à droite: Pascal Daniel Sartoretti, Waltraud Frassl-Kew, Anna Linda Caroline Hoederath

Examen de psychiatrie et psychothérapie 1ère partie

2016

Candidats	Réussite
176	85.8%

2015

Candidats	Réussite
154	87.6%

Examen de psychiatrie et psychothérapie 2^{ème} partie

2016

Candidats	Réussite
132	87.1%

2015

Candidats	Réussite
122	83.6%

Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)

La Commission des établissements de formation postgraduée est en charge de l'évaluation de ces établissements, de l'organisation des visites d'évaluation et des questions relatives aux concepts de formation postgraduée.

De très importantes visites d'évaluation ont été effectuées cette année dans de grandes institutions. Il est réjouissant de constater la prise de conscience croissante des institutions de leur rôle dans la formation postgraduée, ainsi que la remise d'excellents concepts de formation postgraduée. Cette année a connu de nombreux changements inattendus dans la direction des établissements de formation postgraduée. Deux visites d'évaluation n'ont ainsi pas pu avoir lieu en raison d'un changement de direction dans un court laps de temps.

2016:

Visites d'évaluation EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Trans-formations EFP	Re-évaluations EFP
17	32 (cat. C = reconnaissance de base pour la formation approfondie), dont 2 évaluées de manière autonome	12	-	25

2015:

Visites EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Trans-formations EFP	Re-évaluations EFP
4	8	8	1	14

Julius Kurmann, président de la commission des établissements de formation postgraduée

Commission de formation continue (CFC)

Durant l'exercice, la Commission de formation continue s'est réunie lors de deux séances ordinaires. Dans l'intervalle, elle a traité les demandes en cours en communiquant par voie électronique. En tout, ce sont 112 demandes de crédits pour des activités de formation continue qui ont été réglées et un grand nombre de demandes individuelles traitées avec diligence grâce au soutien utile et compétent du secrétariat de la SSPP. Le respect de l'indépendance de la formation continue vis-à-vis d'intérêts industriels et l'observation des lignes directrices correspondantes de l'ASSM restent des thèmes récurrents.

Fondamentalement, le passage à la saisie électronique des formations continues via la plateforme de formation continue ISFM est entre temps bien rôdé, à quelques doléances isolées près. La plateforme a fait l'objet d'un réajustement et d'une simplification électroniques. Le maintien de la responsabilité personnelle individuelle en matière de formation continue et la limitation des charges administratives liées à la documentation restent des objectifs importants de la CFC.

Demandes de crédits traitées 2016	Demandes de crédits traitées 2015
112	143

Christian Weber, président de la commission de formation continue

Commission psychothérapie

L'année 2016 a été calme pour la Commission psychothérapie : aucune nouvelle demande de reconnaissance d'instituts de psychothérapie n'a été formulée. Tous les instituts ont pu conserver leur reconnaissance sur la base des rapports annuels reçus et analysés.

Malheureusement la discussion pendante sur la réorganisation de la formation en psychothérapie n'a pas encore eu lieu alors qu'un projet que j'ai rédigé à ce sujet est disponible depuis deux ans déjà.

La collaboration avec les membres de la CPF s'est déroulée sans problèmes, à l'image de celle avec le toujours très serviable et rapide secrétariat de la SSPP.

2016:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
0	38

2015:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
1	38

Joachim Küchenhoff, président de la commission de psychothérapie

Commission des titres (CT)

L' ISFM a communiqué les chiffres suivants :

2016:

En suspens	1
Changements en plans de formation	8
Reconnaissances de titres	105
Demandes de titres en total	112
Plans de formation demandés	96

2015:

En suspens	21
Changements en plans de formation	12
Reconnaissances de titres	85
Demandes de titres en total	118
Plans de formation demandés	113

Rolf Ineichen, président commission des titres

Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)

En 2016, les réunions de la section de psychiatrie de l'UEMS se sont tenues au printemps à Varsovie et en automne à Vienne. Je n'ai malheureusement pu participer qu'en Pologne.

L'an dernier, les travaux se sont concentrés sur la « Task Force on Education in European Psychiatry » de la section psychiatrie de l'UEMS et l'EPA Board of Education, ainsi que sur la stratégie de communication de notre section, l'état de la formation en psychothérapie dans la formation postgraduée des médecins en Europe et sur l'actuelle révision des documents centraux de la section

- 1) Chapter 6 de la Charter on Training
- 2) Profile of the European Psychiatrist
- 3) European Framework for Competencies in Psychiatry
- 4) Training Scheme Assessment Form
- 5) Audit of European Training Schemes in Psychiatry
- 6) Supervision in Psychiatry

Formations approfondies

Le travail considérable fourni pour la formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie des dépendances a porté des fruits : malgré une vive opposition marquée par différents cercles de médecine interne, le comité de l'ISFM, le 11.06.2015, puis l'ISFM en plenum, le 26.11.2015, ont clairement accepté la formation approfondie. Ce succès a requis plusieurs entretiens ainsi qu'une légère adaptation du cursus.

Par ailleurs, les logbooks électroniques ont été introduits pour les formations approfondies en 2015. Enfin, les premières discussions au sujet de la préparation d'un titre de formation postgraduée en « psychiatrie interventionnelle » ont eu lieu. Ce titre a vocation à englober des méthodes telles que l'ECT, la SMT, la VNS ou la DBS et il s'adresse tant aux psychiatres travaillant dans des institutions qu'en cabinet.

ISFM

En qualité de membre du comité de l'ISFM, j'ai assisté à toutes les séances prévues. La communication entre l'ISFM et la SSPP a été excellente.

Autres activités

Participation à la réunion de la Conférence de coordination des groupements de formation postgraduée et aux réunions de l'ISFM.

Réunion avec des responsables de l'ISFM au sujet de l'adaptation du logbook électronique.

Dan Georgescu, CPF, responsable de l'UEMS et formations approfondies

Commission permanente des tarifs (CPT)

Durant le premier semestre 2016, le président sortant (30.06.2016) de la CPT, Christian Bernath a dû traiter 100 demandes directes de membres portant sur la révision des tarifs. Après le refus de la nouvelle structure tarifaire ats-tms par les membres de la FMH, le nouveau président de la CPT, Alexander Zimmer a répondu à 25 demandes qui lui ont été directement posées dans la seconde moitié de l'année. Par le biais du secrétariat de la FMPP, 38 membres ont par ailleurs été conseillés. Fin 2016, la FMPP a averti par écrit la caisse maladie Atupri en raison d'infractions répétées contre les articles 2/3 de l'OPAS et le tarif-browser de TARMED. La réorganisation de la révision des procédures EAE a atteint « sa vitesse de croisière ». En septembre, la FMH et santésuisse ont accepté une révision externe et indépendante de la méthode ANOVA. La FMPP est représentée par le président de la CPT dans le groupe de résonance accompagnant. Association faîtière de la FMH, la FMPP siège dans le bureau des tarifs de la FMH. En décembre elle a été représentée de manière centrale dans l'intensive recherche de compromis sur le règlement de la succession pour la valeur intrinsèque quantitative et la redéfinition de la valeur intrinsèque qualitative. Avec le soutien de la FMPP, des demandes de base des représentants des institutions psychiatriques seront reprises dans la version 1.0 de TARPSY qui entrera en vigueur début 2018 pour la psychiatrie d'adultes.

Alexander Zimmer, président CPT

Commission permanente assurances (CPA)

L'an dernier, la Commission permanente assurances s'est réunie quatre fois. Le nombre de demandes, parfois très complexes, a augmenté fortement par rapport aux années précédentes, passant à 111, représentant un défi majeur tant au niveau du fond que du temps. De nombreuses demandes concernaient les courriers de santésuisse sur l'économicité dans la pratique privée. Ils ont suscité de nombreuses incertitudes auprès des membres concernés ; aussi avons-nous envoyé une lettre explicative détaillée aux membres en collaboration avec notre juriste Philipp Staub. En outre, nous nous sommes entretenus par deux fois avec les responsables de santésuisse - jusqu'ici sans succès – puisque de nouveaux courriers, à la formulation paraissant certes plus appropriée, ont été envoyés en fin d'année.

La FMPP soutient et accompagne un de ses membres contre lequel santésuisse a ouvert une procédure juridique pour traitement non économique. Elle s'est adjoint les services d'un juriste renommé et très expérimenté dans le droit des assurances. Nous pensons avoir de bonnes chances de gagner le procès.

Les questions relatives aux problèmes avec les assureurs privés, particulièrement les assurances perte de gain, ont également augmenté. Les plaintes portent sur le manque d'intégration du médecin-traitant, les questions absurdes et les immixtions inadmissibles dans le traitement et vont jusqu'aux pronostics irréalistes relatifs à la capacité de travail. Dans ce domaine la commission a encore beaucoup à faire.

La précieuse collaboration avec les médecins conseil au sein de la commission paritaire FMPP- SSMC a été poursuivie cette année encore (3 séances).

A la fin de l'été les lignes directrices des expertises psychiatriques dans le domaine asséurologique ont été publiées en allemand ; les versions en français et en italien sont sur le point de paraître.

Dossiers traités 2016	dont membres
111	108
Dossiers traités 2015	dont membres
78	70
Dossiers traités 2014	dont membres
64	56
Dossiers traités 2013	dont membres
49	nombre inconnu

Fulvia Rota, présidente CPA

Commission psychothérapie déléguée (CPD)

L'an dernier nous avons délivré 25 nouvelles attestations de formation complémentaire, 13 ont été annulées et 88 renouvelées. 295 demandes de médecins délégués nous sont parvenues, soit nettement plus que l'an dernier. Nous avons aussi examiné 55 requêtes de psychothérapeutes n'étant pas au bénéfice d'une formation et d'une formation postgraduée conformes aux critères. L'OFSP ne s'est toujours pas prononcé concernant l'autorisation des psychothérapeutes psychologues à pratiquer de manière indépendante. Il a toutefois commandé deux études. L'une vise à établir les besoins de prise en charge psychothérapeutique et la seconde à comparer les structures de soins en Suisse avec des modèles étrangers. L'étude sur les besoins de prise en charge est achevée et démontre

clairement l'existence d'un écart de prise en charge, malgré une densité élevée de psychiatres et de psychothérapeutes. La fin de la seconde étude est prévue au printemps 2017. On ne peut s'attendre à une décision de l'OFSP avant cette date. Cela signifie que nous demeurons dans l'incertitude quant à la façon dont le remplacement de la psychothérapie déléguée est censé se dérouler. Les associations de psychologues ont entre temps élaboré leur propre système de facturation et collecté les données nécessaires auprès des praticiens.

consultations	Nouvelles attestations de FC	recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données*
295	25	88	55	118

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

2015:

consultations	Nouvelles attestations de FC	recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données*
69	23	19	55	126

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

Christian Bernath, CPD

Commission permanente de qualité (CPQ)

La Commission permanente de la qualité a poursuivi son engagement sur les thématiques suivantes :

1. Indicateurs de qualité pour le secteur ambulatoire avec la publication au mois de novembre de la prise de position de la FMPP
2. Sensibilisation des membres pour les „cercle de qualité“ avec organisation du Workshop annuel autour de cette thématique
3. Mise à jour des guidelines selon le plan établi
4. Prises de position concernant le projet MARS et la sécurité des patients

L'année 2016 a été décisive également pour les SSPP et SSPPEA qui en tant que sociétés médicales ont signé la charte de qualité élaborée par la SAQM. Par ce document les signataires s'engagent à définir une stratégie pour la qualité médicale propre à chaque discipline et à poursuivre les travaux qui visent à définir les bases (définition, critères, indicateurs) sur lesquelles la politique de santé en matière de qualité pourra s'appuyer

Hélène Beutler, responsable CPQ

Commission permanente de communication (CPC) FMPP

La nouvelle Commission permanente de la communication, CPC, agit au niveau de la FMPP. Psychiatrie d'enfants et d'adolescents, comme psychiatrie d'adultes peuvent y planifier et

réaliser leur communication de façon coordonnée. A l'issue des travaux préparatoires de 2015, la FMPP a décidé de retravailler avec une spécialiste en communication afin de professionnaliser le travail de communication. Avec Madame Petra Seeburger, une spécialiste compétente et performante a pu être recrutée. Sur la base des résultats du travail en groupes (Worldcafé) de l'Assemblée des délégués du printemps, nous avons posé avec Madame Petra Seeburger et une commission de rédaction, les bases d'une communication interne sous la forme d'un nouveau magazine d'association « psyCHIatrie ». La newsletter électronique paraîtra six fois par année, la version imprimée, deux fois. Dans cette dernière, nous limiterons nos informations aux thèmes de notre société et de politique professionnelle. Dans la version électronique, nous aborderons des thèmes à court terme ; dans la version imprimée nous traiterons également de thèmes à moyen ou long terme. Pour sa communication externe, la FMPP entretient des liens institutionnalisés avec des parlementaires et des parties prenantes importantes. Nous examinerons la forme et l'utilisation des moyens en permanence et les remanierons si besoin est.

Kaspar Aebi, Co-Président SSPP

Sibille Kühnel, Co-Présidente SSPPEA

Le Congrès annuel de la SSPP

En raison de sa dimension internationale et du nombre plus élevé de participants en découlant, le congrès s'est déroulé cette année à Bâle. Il a porté sur le thème « santé mentale : pour une perspective transgénérationnelle ». Aux côtés de la SSPP et de la SSPPEA, Pro mente sana, le Réseau Santé psychique Suisse, l'institut Kinderseele Schweiz ainsi que des partenaires internationaux de coopération ont œuvré à son organisation. Lors de 130 événements au total, les contributions ont traité des aspects génétiques, systémiques, sociétaux et éthiques de la santé mentale dans le contexte de la famille sous l'angle transgénérationnel. Les 1600 participants semblent visiblement indiquer que nous avons suscité un vif intérêt du point de vue du contenu. En résumé : notre défi est d'élargir les priorités de notre travail au-delà des frontières générationnelles.

Les préparatifs pour le congrès annuel 2017 ont débuté à la mi-2016 déjà. Nous nous attacherons à présenter les défis des évolutions possibles. Nous souhaitons particulièrement donner l'opportunité à nos collègues des jeunes générations de présenter leurs visions.

Kaspar Aebi, responsable du congrès



Impression du congrès

Participants au congrès

Catégorie de participants	2016	2015
Membres	685	459
Non-membres	511	316
Médecins assistants	222	182
Divers	22	5
Etudiants	90	34
Total	1530	996

Dès à présent, nous vous convions tous au congrès 2017, qui aura lieu à Berne : **13 au 17 septembre 2017** sous le thème «La psychiatrie de l'avenir»
www.psychiatrie-kongress.ch

SGPP Jahreskongress
 Congrès annuel SSPP

13.-15.09.2017
 Kursaal Bern

PSY & PSY
 SGPP
 SSPP
 SSPP

Informations du Secrétariat général

En 2016 aussi, le suivi des affaires courantes a été la tâche principale du Secrétariat général. Les activités du secrétariat au service des membres et des organes (Assemblée des délégués, Comité, Commissions, groupes de travail et de projet) en font partie. Par ailleurs, l'année 2016 a été particulièrement marquée par la consolidation de la plateforme électronique pour les examens de spécialistes, les travaux pour la nouvelle conception des moyens de communication, particulièrement la newsletter en ligne et sous forme papier, et le site web, ainsi que les événements et les tâches suivantes :

- La **plateforme des diplômes de formation continue** est identique pour toutes les sociétés de discipline médicale et relève donc de la responsabilité de l'ISFM. Introduite pour la première fois début 2015, elle a été revue l'an dernier. **L'ISFM a sollicité la SSPP comme association pilote pour la nouvelle version.** Madame Ana Destapado s'est chargée de cette tâche dans le cadre de ses activités pour la commission de la formation continue et a pu donner de précieux retours d'information. Les adaptations ont été effectuées fin 2016.
- La **plateforme nationale pour la recherche de psychiatres en ligne** sur le site de la SSPP bénéficie d'une popularité croissante, comme le démontre la forte augmentation de visiteurs sur le site. 13'090 personnes ont visité la page en 2016. Les visiteurs ont plus que doublé par rapport à 2015 (5'922 visiteurs).
- Un **nouveau dépliant sur la formation continue** a été élaboré avec le soutien du secrétariat. Il a été distribué pour la première fois lors de MEDIfuture, un salon professionnel destiné aux (futurs) jeunes médecins, le 5 novembre à Berne. Le dépliant comporte les informations essentielles sur la formation continue de médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie. En voici un extrait :



Schweizerische Gesellschaft für Psychiatrie und Psychotherapie
Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie
Società Svizzera di Psichiatria e Psicoterapia

Psychiatrie et psychothérapie – Qu'est-ce que c'est?

Les psychiatres sont des médecins qui soignent les maladies psychiques. La spécialité psychiatrie et psychothérapie est le domaine de la médecine qui s'occupe du diagnostic, du traitement, de la prévention et de la recherche scientifique des troubles et des maladies psychiques.

L'établissement de la relation avec les patients constitue le facteur de succès thérapeutique le plus important.

Les médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie peuvent exercer leur expérience professionnelle en pratique privée, dans le cadre institutionnel ou dans d'autres domaines d'activité, tels que la recherche et la prévention, la gestion ou le conseil.

Exigences – Qualités requises!

- Curiosité et intérêt pour la personne et son histoire
- Capacité relationnelle
- Résistance au stress

Formation postgraduada – Devenir spécialiste!

Après six ans d'études de médecine, le futur psychiatre effectue une formation spécialisée (formation postgraduada) de six ans.

- 5 ans de formation postgraduada spécifique
- 1 an de formation postgraduada clinique non spécifique

L'examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie se compose de deux parties.

Vous trouvez les autres informations dans le programme de formation.
(www.psychiatrie.ch/sspp/formation-postgraduada)

La formation postgraduada peut être acquise entièrement à temps partiel (avec un taux d'occupation de 50% au minimum).

- Nous avons également eu quelques **changements au niveau du personnel**. Après trois années d'activité, **Madame Gabriella Acquaviva** a quitté le secrétariat au 1^{er} juillet 2016 pour relever un défi dans un nouveau secteur. Nous remercions Madame Acquaviva pour son important engagement et son travail pour la SSPP. Madame **Stefanie Hostettler** lui a succédé le 1^{er} août et a rapidement pris ses marques chez nous.
- Au cours de leur formation de 3 ans d'employé de commerce au B'VM, les apprentis effectuent toujours leur dernière année d'apprentissage au secrétariat de la SSPP. **Monsieur Jeschan Suntharalingam** a travaillé pour la SSPP dès août 2015 et a achevé sa formation commerciale avec succès. Nous l'en félicitons chaleureusement. Depuis août 2016, c'est maintenant **Madame Dilara Gonzalez** qui travaille dans l'équipe de la SSPP. Elle exécute diverses tâches administratives et se familiarise avec les procédures de la SSPP. Nous souhaitons beaucoup de succès et de plaisir à Madame Gonzalez dans le cadre de sa formation.
- Le secrétariat a également été **impliqué dans divers projets**. Ainsi notamment **l'exécution de l'enquête** de Monsieur Niklas Baer sur « le traitement des patients ayant des problèmes sur le lieu de travail » ; le groupe d'accompagnement de l'étude de l'OFSP sur la situation de la prise en charge de personnes souffrant de maladies psychiques ; la campagne de prévention du suicide « parler peut sauver » du canton de Zurich et des CFF ; les travaux d'IPSILON en vue de la mise en œuvre des mesures du plan d'action « prévention du suicide » ; **l'organisation de travail en groupe (Worldcafé)** lors de l'Assemblée des délégués sur le développement stratégique de la SSPP. L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs s'est investi et a participé avec enthousiasme lors des trois jours du Congrès de la FMPP à Bâle.
- Le travail de réseautage politique a été poursuivi et entretenu. De nombreuses discussions ont été menées avec diverses organisations du domaine de la psychiatrie, mais aussi au niveau politique national. On peut évoquer notamment deux assemblées du Groupe de résonance du Groupe interparlementaire santé psychique Suisse auxquelles le président Pierre Vallon et le secrétaire général Christophe Gitz ont participé.

Christoph Gitz, secrétaire général

Jacqueline Haymoz, responsable du secrétariat

Statistique des membres

Catégorie de membre	2015	2016
Membres ordinaires	1'833	1'883
Membres extraordinaires	37	37
Membres assistants	56	59
Membres d'honneur	6	5
Membres émérites	124	122
Membres correspondants	7	7
Membres n'exerçant pas leur profession	3	3
Total	2'066	2116

Nouveaux membres 2016

Membres ordinaires	50
Membres assistants	3

Démissions au 31.12.2016

Démissions au total	40
---------------------	----

Bilan au 31.12.2016

Bilanz per/ <i>Bilan au</i> 31.12.2016	2015 / CHF	2016 / CHF
Aktiven/<i>Actifs</i>		
Umlaufvermögen/<i>Actifs circulants</i>		
Flüssige Mittel und Wertschriften/ <i>Actifs liquide et titres</i>	1'562'125.33	1'650'954.69
Forderungen/ <i>Exigences</i>	29'952.78	19'345.07
Aktive Rechnungsabgrenzung/ <i>Comptes de régularisation actifs</i>	202'829.86	257'967.41
Total Umlaufvermögen/<i>actifs circulants</i>	1'794'907.97	1'928'267.17
Anlagevermögen/<i>Immobilisation</i>		
Zweckgebundenes Anlagevermögen/ <i>Immobilisation affectée</i>	45'421.30	36'023.08
Total Anlagevermögen/<i>Immobilisation</i>	45'421.30	36'023.08
Total Aktiven/<i>Actifs</i>	1'840'329.27	1'964'290.25
Passiven/<i>Passifs</i>		
Fremdkapital/<i>Dettes</i>		
Total Fremdkapital kurzfristig/ <i>Total dettes à court terme</i>	235'744.90	303'579.41
Passive Rechnungsabgrenzung/ <i>Comptes de régularisation passifs</i>	99'984.36	139'794.35
Rückstellungen/ <i>Provisions</i>	120'000.00	90'000.00
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie/ <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	45'421.30	36'023.08
Fonds L. Ciompi	41'598.40	41'712.40
Total Fremdkapital/<i>Dettes</i>	542'748.96	611'109.24
Eigenkapital/<i>Capital propre</i>		
Fonds Nationalkomitee/ <i>Fonds comité national</i>	100'000.00	100'000.00
Eigenkapital/ <i>Capital propre</i>	1'071'942.56	1'197'580.31
Total Eigenkapital/<i>Capital propre</i>	1'171'942.56	1'297'580.31
Total Fremd- und Eigenkapital/ <i>Dettes et capital propre</i>	1'714'691.52	1'908'689.55
Gewinn/Verlust / <i>Bénéfice/Perte</i>	125'637.75	55'600.70
Total Passiven/<i>Total passifs</i>	1'840'329.27	1 964 290.25

Modifications des fonds de la SSPP 2016

Fonds commission Psychothérapie déléguée

Etat le 31. 12. 2015	Augmentation 2016	Réduction 2016	Etat le 31.12.2015
CHF 45 421.30	-	CHF – 9 398.22	CHF 36'023.08

La FMPP gère les capitaux transmis par l'ancienne « Société suisse des médecins délégués, SSMD » par le fonds « Psychothérapie déléguée ». La commission ad hoc dispose de sa propre comptabilité qui a été bouclée avec un déficit de CHF 9 398.22 en 2016. La fortune du fonds a été équilibrée en conséquence au 31.12.2016 dans la comptabilité SSPP.

Fonds Prix Luc Ciompi

Etat le 31.12.2015	Augmentation 2016	Réduction 2016	Etat le 31.12.2015
CHF 41 598.40	CHF 200.00	CHF 86.00	41'712.40

A la demande du Pr Luc Ciompi, la SSPP se charge depuis 2014 de la gestion fiduciaire du fonds, créé la même année, destiné à la remise du Prix Luc Ciompi. La SSPP et le donateur ont élaboré ensemble un règlement pour ce fonds.

Le prix sera décerné la deuxième fois lors du prochain congrès SSPP, du 13 au 15 septembre 2017 à Berne.

Fonds comité national

Etat le 31. 12. 2015	Augmentation 2016	Réduction 2016	Etat le 31.12.2016
CHF 100 000	-	-	CHF 100 000.00

En 2016, aucun projet de soutien n'a été financé par le Fonds Comité national de sorte que son montant s'élève au 31.12.2016 sans changement à CHF 100 000.00.

Comptes annuels SSPP 2016

Rechnung SGPP / <i>Comptes SSPP</i>	ER / <i>Comptes</i> 2015	Budget 2016	ER / <i>Comptes</i> 2016	Differenz zum Budget	Budget 2017
Betriebsertrag / <i>Produits</i>					
Mitgliederbeiträge / <i>Cotisations</i>	1'093'850	1'085'000	1'097'650	12'650	1'090'000
Jahreskongress SGPP / <i>Congrès annuel SSPP</i>	59'405	-	-	-	-
Total Prüfungsgebühren / <i>Frais d'examens</i>	198'000	201'000	242'950	41'950	230'000
Homepage / <i>Site internet</i>	20'500	20'500	11'235	-9'265	17'000
Rechtsschutzprämie SGPP / <i>Assurance de protection juridique</i>	34'705	35'000	34'134	-866	35'000
übriger Ertrag / <i>Autres produits</i>	133'330	34'000	157'046	123'046	52'500
Total Betriebsertrag / <i>Produits</i>	1'539'790	1'375'500	1'543'015	167'515	1'424'500
Betriebsaufwand / <i>Charges</i>					
Jahreskongress / <i>Congrès annuel</i>	-		17'645	-17'645	
Korrekturen Jahreskongress				-	
Rechtsschutzversicherung / <i>Assurance protection juridique</i>	34'330	35'500	33'847	1'653	35'500
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	267'539	256'000	261'805	-5'805	270'000
Präsident / <i>Président</i>	98'582	91'500	101'492	-9'992	106'500
Vorstand / <i>Comité</i>	99'467	140'000	122'638	17'362	150'000
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	25'234	36'000	28'896	7'104	31'000
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	10'953	10'000	10'610	-610	10'000
Total SKWF / <i>CPF</i>	318'550	338'500	323'572	14'928	319'000
Beitrag SGPP für FMPP / <i>Cotisation SSPP pour FMPP</i>	343'412	349'440	399'730	-50'290	429'975
Übrige Komm., AG, PG / <i>Autres comm., groupes de travail, projets</i>	72'369	25'000	136'918	-111'918	65'000
Homepage / <i>Site internet</i>	29'484	20'000	17'329	2'671	20'000
Übrige Ausgaben / <i>Autres dépenses</i>	29'046	26'000	30'610	-4'610	28'000
Aufwand Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	7'424	14'100	6'362	7'738	7'100
Diverse Finanzaufwände / <i>Charges financières diverses</i>	31'818	8'000	7'181	819	8'000
Diverse Finanzerträge / <i>Produits financières diverses</i>	-10'313	-10'000	-9'337	-663	-10'000
Neutraler Erfolg / <i>Résultat neutre</i>	53'157	15'000	-4'417	19'417	5'000
Kantons- und Gemeindesteuern / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	3'101	1'500	2'534	-1'034	1'500
				-	
Total Betriebsaufwand / <i>Charges</i>	1'414'153	1'356'540	1'487'414	-130'874	1'476'575
Gewinn/Verlust - <i>Bénéfice/Perte</i>	125'638	18'960	55'601	36'641	-52'075

Précisions concernant les comptes annuels SSPP 2016

Les produits, d'un montant de **CHF 1 543 015**, dépassent le budget (CHF 1 375 500) de CHF 167 515. Cela s'explique principalement par les facteurs suivants : augmentation des recettes des cotisations de membres (+ CHF 12 650), recettes provenant des examens de spécialiste plus élevées (+ CHF 41 950), et, comptabilisée sous « divers produits », augmentation des recettes des diplômes et des attestations de formation continue, des demandes de crédits de formation continue ainsi que des cours de praticiens formateurs. Egalement pris en considération est un montant de CHF 80 000 que différentes organisations (OFAS SIM, ASA, Helsana) ont versé pour le cofinancement de l'enquête sur les psychiatres de Niklas Baer. Le même montant est pris en considération dans le compte des charges pour les autres commissions, groupes de travail et projets. Dans le même temps, les recettes du site internet ont bouclé CHF 9'265 en-dessous du budget.

Notre congrès annuel 2016, conjointement organisé avec la SSPPEA et diverses autres organisations comme congrès de la FMPP, est comptabilisé séparément et boucle sur une perte de CHF 23 138. Celle-ci sera répartie à la charge de la SSPPEA (CHF 5 493) et de la SSPP (CHF 17 645) conformément à la clé de répartition de la FMPP.

Les charges 2016 se montent au total à **CHF 1 487 414**. Les dépenses supplémentaires par rapport au budget s'élèvent à CHF 130 874 et s'expliquent par :

- Les **frais supplémentaires du président**, principalement occasionnés par la collaboration au groupe de travail relatif à l'enquête sur les psychiatres de N. Baer.
- La **participation plus élevée de la SSPP aux dépenses de la FMPP** (CHF 50 290 au-dessus du budget). Précisions à ce sujet ci-après dans les comptes de la FMPP.
- Pour les autres commissions, groupes de travail et projets, les dépenses supplémentaires de CHF 112 000 se sont avant tout constituées en raison de la **finalisation des directives pour les expertises psychiatricoassurantielles** (CHF 32 000) ainsi que l'enquête sur les psychiatres de N. Baer (CHF 80 000 ; voir aussi remarques ci-dessus dans les produits).
- Les dépenses supplémentaires de CHF 5 000 sous la rubrique « autres produits » s'expliquent par le cofinancement de la campagne nationale de sensibilisation de Pro Mente Sana.
- La CPF boucle avec CHF 15 000 en dessous du budget (CHF 338 500), principalement parce que la charge de travail de la commission pour l'accréditation du programme de formation 2018 n'était pas encore aussi élevé que prévu. Le travail principal se fera en 2017.
- La différence du résultat neutre par rapport au budget s'explique par la dissolution de provisions pour le Congrès 2016.

Les excédents de CHF 167 515 et les charges supplémentaires de CHF 130 874 par rapport au budget se soldent par un **excédent de CHF 55 601** au lieu de CHF 18 960 comme prévu.

Comptes annuels FMPP 2016

Rechnung FMPP / <i>Comptes FMPP</i>	ER / <i>comptes</i> 2015	Budget 2016	ER / <i>comptes</i> 2016	Differenz zum Budget	Budget 2017
Betriebsertrag / <i>Produits</i>					
Beitrag SGPP / <i>Cotisation SSPP</i>	343'412	349'440	399'730	-50'290	255'840
Beitrag SGKJPP / <i>Cotisation SSPPEA</i>	96'580	98'560	112'787	-14'227	72'160
Ertrag Kommission Delegierte Psychotherapie / <i>Produits commission psychothérapie déléguée</i>	290		150	-150	
Beiträge SGPP u. SGKJPP / <i>Cotisation SSPP et SSPPEA</i>	440'282	448'000	512'667	-64'667	328'000
Total Betriebsertrag / <i>Produits</i>	440'282	448'000	512'667	-64'667	328'000
Betriebsaufwand / <i>Charges</i>					
Neues Verbandsorgan (Nachfolge Bulletin PSY&PSY und SANP)	3'816	-	-	-	-
Fehlbetrag / <i>Déficit</i> SANP ("Archiv")	9'157	-	-	-	-
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	14'919	20'000	25'579	-5'579	20'000
Präsident / <i>Président</i>	31'928	25'000	39'285	-14'285	25'000
Vorstand / <i>Comité</i>	63'384	36'000	33'376	2'624	36'000
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	37'297	42'500	47'482	-4'982	42'500
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	8'589	5'000	6'320	-1'320	5'000
SKV / <i>CPA</i>	53'317	54'000	83'495	-29'495	54'000
STK / <i>CPT</i>	50'124	54'000	76'425	-22'425	54'000
KDP / <i>CPD</i>	12'667	9'000	14'475	-5'475	9'000
SKQ / <i>CPQ</i>	83'555	45'000	48'131	-3'131	45'000
Total FMPP Kommunikation & PR	36'006	120'000	102'432	17'568	-
übrige Kommiss./Aufwand - <i>Autres commission/dépenses</i>	30'611	25'000	26'656	-1'656	25'000
Homepage / <i>Site internet</i>	4'912	12'500	9'012	3'488	12'500
Total Betriebsaufwand / <i>Charges</i>	440'282	448'000	512'667	-64'667	328'000
Gewinn/Verlust - <i>Bénéfice/Perte</i>	0	-	-	-	-

Précisions concernant les comptes annuels FMPP 2016

Les dépenses supplémentaires de la FMPP par rapport au budget (CHF 448 000) s'élèvent à environ CHF 65 000 et augmentent de CHF 72 000 par rapport aux boucllements 2015.

Ceci s'explique par **la charge de travail nettement plus élevée dans les commissions** :

- Les dépenses de la **CPA** s'élevant à CHF 83 495 **dépassent le budget de CHF 29 495. L'activité de conseil de la CPA** a augmenté fortement par rapport à l'an dernier, principalement sur des questions relatives aux demandes de santésuisse sur l'économicité (voir rapport F. Rota, CPA).
- Les demandes adressées à la **CPT** ont également augmenté. A. Zimmer, le nouveau président de la CPT est par ailleurs fortement impliqué dans TARCO. De plus, ch. Bernath était dans la commission jusqu'à l'AD de novembre pour assurer la transition à A. Zimmer. Avec **CHF 76 425**, les dépenses ont **dépassé le budget de CHF 22 425**.
- La **CPT** aussi a fait face à de plus en plus de demandes et de conseils avec pour conséquence une augmentation des dépenses de CHF 5 475 par rapport au budget (CHF 9 000).
- La **CPC** par contre n'a pas entièrement utilisé son budget de CHF 120 000, ses dépenses s'élevant à CHF 102 432. La conférence de rédaction n'a débuté son activité qu'en milieu d'année.
- Les **dépenses du président** bouclent à CHF 14 000 au-dessus du budget en raison d'activités multiples (séances suite au rejet de Tarvision lors de la votation générale de la FMH, groupe d'accompagnement de l'étude du bureau BASS sur la prise en charge).

Les activités des commissions sont détaillées dans leurs rapports respectifs.

Charges des secrétariats SSPP et FMPP

La totalité des charges pour les secrétariats de la SSPP et de la FMPP sont constituées de la façon suivante (tous les montants TVA incluse) :

• Forfait selon contrat	CHF	420 000
• Frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/copies, matériel d'impression, etc.)	CHF	11 000
• Charges pour les congrès	CHF	25 500
• Charges pour projets	CHF	10 000

Rapport de l'organe de révision

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Guemligen, le 7 mars 2017

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexe

- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

Le mot de la fin

La SSPP ne pourrait accomplir ses tâches dans une telle mesure sans le soutien et la collaboration de nombreuses organisations et personnes engagées. A toutes nous exprimons notre gratitude pour leur important engagement, en particulier :

- à tous les membres de commissions qui œuvrent de nombreuses heures dans divers domaines au service de leurs collègues
- au comité de la SSPPEA pour la bonne collaboration au sein de la FMPP
- aux présidentes et présidents ainsi qu'aux délégués des sociétés cantonales et régionales pour leur travail au service de leurs collègues
- à tous les délégués qui représentent la SSPP dans de nombreuses autres organisations tout au long de l'année
- aux instances de la FMH pour la représentation des intérêts de l'ensemble de la communauté médicale
- à l'IFSM pour la bonne collaboration dans le domaine de la formation postgraduée et continue
- aux sociétés pharmaceutiques pour leur présence et leur fidèle soutien au congrès annuel
- à l'Organizers GmbH pour l'organisation du congrès annuel
- à la hausformat AG, société d'hébergement des sites web de la FMPP et de la SSPP ainsi que du portail www.psychiatrie.ch
- à doc24, dont la plateforme en ligne nationale permet aux patients, aux proches et aux médecins de rechercher simplement et facilement un psychiatre
- à la T+R AG, réviseurs

Le comité de la SSPP

Berne, mars 2017

Impressum

Editeur: SGPP/SSPP, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 33, Fax 031 313 88 99, sgpp@psychiatrie.ch,
www.psychiatrie.ch

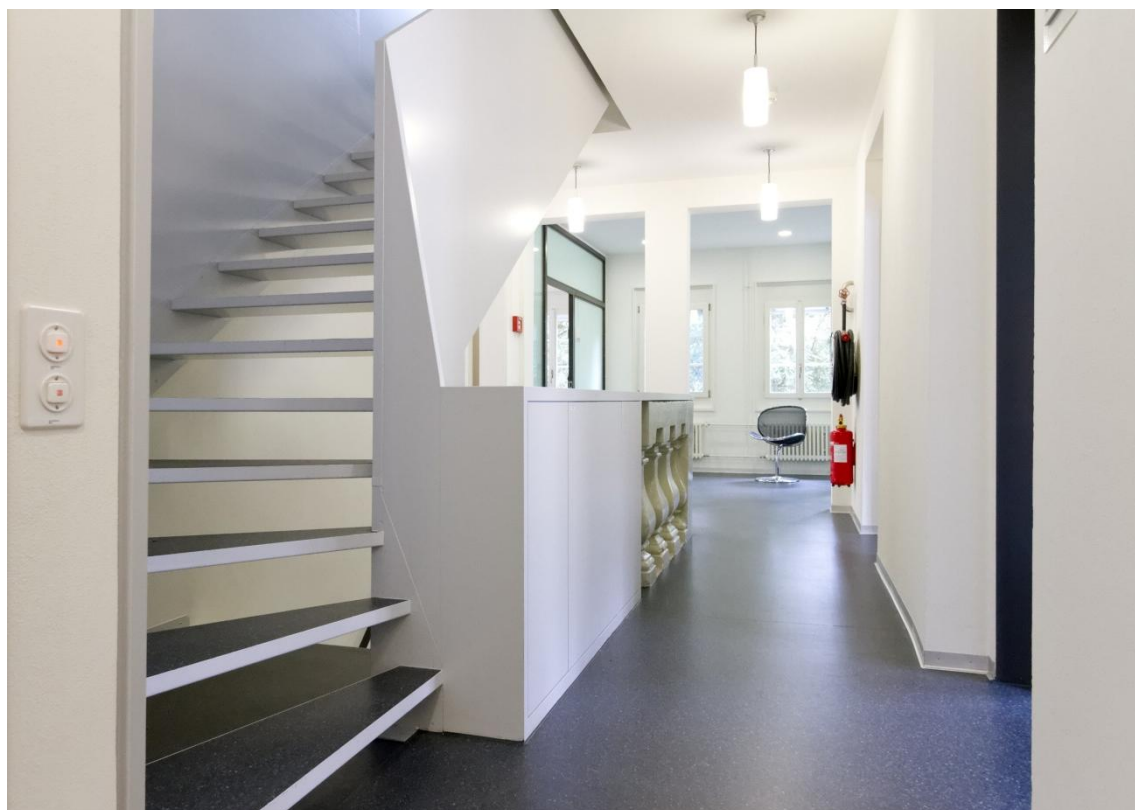
Texte : Réuni et composé par le secrétariat de la SSPP

Lay-out: Secrétariat de la SSPP

Images : Organizers

Tirage : Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPP sous forme électronique.

Langues : Allemand et français



Notre secrétariat à l'Altenbergstrasse 29 à Berne